



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question orale n° 526

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de plusieurs entreprises de confection de sa circonscription. Malgré d'importants efforts et investissements pour moderniser l'appareil de production, ces entreprises subissent l'écart du coût du travail entre la France et les pays en voie de développement ainsi que l'effondrement de la monnaie asiatique. Depuis plusieurs mois, l'activité s'est considérablement ralentie en raison notamment des donneurs d'ordre qui achètent désormais à l'étranger. Trois entreprises viennent tour à tour d'être mises en redressement judiciaire, menaçant ainsi l'emploi de près de 180 salariés. Face à un avenir qui s'assombrit de plus en plus pour les entreprises de confection, il lui demande quelles mesures son ministère compte prendre afin d'assurer la pérennité de l'activité et de l'emploi dans ces entreprises.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Lefait a présenté une question, n° 526, ainsi rédigée:

«M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de plusieurs entreprises de confection de sa circonscription. Malgré d'importants efforts et investissements pour moderniser l'appareil de production, ces entreprises subissent l'écart du coût du travail entre la France et les pays en voie de développement ainsi que l'effondrement de la monnaie asiatique. Depuis plusieurs mois, l'activité s'est considérablement ralentie en raison notamment des donneurs d'ordre qui achètent désormais à l'étranger. Trois entreprises viennent tour à tour d'être mises en redressement judiciaire, menaçant ainsi l'emploi de près de 180 salariés. Face à un avenir qui s'assombrit de plus en plus pour les entreprises de confection, il lui demande quelles mesures son ministère compte prendre afin d'assurer la pérennité de l'activité et de l'emploi dans ces entreprises.»

La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question.

M. Michel Lefait. J'attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation dramatique de plusieurs entreprises de confection et d'habillement de la région de Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais. Malgré d'importants efforts d'investissement pour moderniser l'appareil de production, ces entreprises subissent de plein fouet un important écart du coût du travail entre la France et les pays en voie de développement. A titre d'exemple, la minute de travail revient à 2 francs en France alors qu'elle ne coûte que 0,80 franc au Maghreb. Depuis plusieurs mois, l'activité s'est considérablement ralentie dans les ateliers en raison de l'arrêt brutal des commandes des donneurs d'ordres de la grande distribution, qui n'achètent plus qu'à l'étranger. Trois entreprises audomaroises supplémentaires regroupant 180 salariés viennent donc d'être mises en redressement judiciaire, après les centaines d'emplois perdus à Saint-Omer dans la profession depuis 1990. Face à l'avenir très sombre qui s'annonce pour les entreprises de confection, essentiellement en raison d'un coût du travail trop élevé, je demande instamment au Gouvernement de déclencher un plan ORSEC pour sauver, pendant qu'il en est encore temps, les quelque 13 000 emplois féminins, qui ne peuvent faire l'objet d'une reconversion, que compte encore cette branche dans la région Nord - Pas-de-Calais.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, ministre de l'intérieur par intérim. Monsieur le député, M. le secrétaire d'Etat à l'industrie est conscient de la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreuses entreprises du secteur de la confection du fait de la concurrence des pays à bas coût de main-d'oeuvre, accentuée encore par la dévaluation des monnaies asiatiques.

Il est vrai que certains distributeurs en prennent prétexte pour restreindre ou annuler leurs commandes aux fabricants français et les reporter sur des fournisseurs installés dans ces pays.

On ne peut que déplorer cette attitude. En effet, les distributeurs auraient tout intérêt à développer un partenariat réel, basé sur la confiance réciproque, avec des entreprises fabriquant des produits de qualité, éventuellement personnalisés, dans des délais très courts, grâce à leur proximité, ce qui leur permettrait de suivre au plus près les fluctuations des ventes aux consommateurs.

En ce qui concerne les entreprises du Pas-de-Calais auxquelles vous avez fait allusion, M. le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à la direction régionale de l'industrie et de la recherche du Nord-pas-Calais de suivre attentivement ce dossier, en liaison avec les services du ministère de l'emploi et de la solidarité.

Sur un plan général, le secrétariat d'Etat à l'industrie soutient les efforts de modernisation des entreprises du secteur textile-habillement dans les domaines de l'investissement pour les PMI, de la recherche et de l'innovation, de l'informatisation et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que de la création. Un accent particulier est mis sur le développement de l'échange de données informatisées, qui doit permettre d'améliorer les liaisons entre les entreprises situées à différents niveaux de la filière, notamment entre distributeurs et sous-traitants, de façon à rendre encore plus performante la collaboration entre ces deux types d'entreprises.

M. le président. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de cette réponse mais, si j'ai parlé de plan ORSEC, c'est parce qu'il y a urgence. Au début du mois de janvier, toutes ces entreprises n'auront plus aucune commande. J'aimerais donc que la puissance publique intervienne auprès des donneurs d'ordre pour les inciter à collaborer plus étroitement et de manière plus loyale avec ceux qui les fournissent, qu'ils considèrent jusqu'à présent comme des dépanneurs pour des commandes qui doivent être honorées dans un très court laps de temps, parce qu'ils savent que les commandes qu'ils ont faites dans les pays asiatiques n'arriveront pas à temps.

Il y a quelque chose à faire car, derrière ce problème, il y a des situations sociales et humaines inextricables et dramatiques. Il convient donc de trouver une réponse extrêmement précise, notamment en ce qui concerne l'allègement des charges sur les bas salaires, les reports d'impôts ou de cotisations URSSAF, pour que ces entreprises qui se sont fortement modernisées, ont beaucoup investi et emploient des femmes qui peuvent difficilement se reconvertir parce qu'elles n'ont pas de formation de base et qu'il n'y a pas d'emplois correspondant à leur qualification, pour que ces entreprises, dis-je, puissent continuer à travailler et que ces chefs d'entreprise qui n'ont pas envie de mourir puissent continuer à exercer leur activité, pour le plus grand bien de la population de la région que je représente.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 526

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6604

Réponse publiée le : 9 décembre 1998, page 10159

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 décembre 1998